

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*.—Pour augmenter le salaire du garde-magasin, \$100. Pénitencier de *St-Vincent-de-Paul*—Pour pourvoir au salaire d'un nouveau garde, \$500. Pénitencier du *Manitoba*.—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du préfet, à compter du 1er juillet 1887, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Sénat—Pour augmenter les appointements du greffier en loi, \$300; pour augmenter les appointements du sergent d'armes et greffier des journaux français, \$400; nomination d'un greffier adjoint des journaux français, \$300; nomination d'un messenger permanent, \$600; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cent quatre-vingt-trois piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes—Pour pourvoir au paiement de huit nouveaux messagers sessionnels, à \$250 chacun, \$2,000; pour pourvoir au paiement de trois nouveaux pages, à \$1.50 par jour, \$450; pour pourvoir au paiement de trois nouvelles femmes de journée pour la session, \$150; pour pourvoir à la nomination de *M. J. R. E. Chapleau*, du rang de commis de 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1883, \$400; pour pourvoir à la nomination de *A. G. D. Taylor*, du rang de commis de 1re classe à celui de premier commis, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1883, \$400; indemnité sessionnelle de *J. W. Bell*, M.P., absent pour cause de maladie, \$1,000; balance de l'indemnité et des frais de route de *M. M. J. Campbell*, \$1,049.60, et de *R. Moffatt*, \$1,022.60, payables à leurs héritiers, \$2,082.20; indemnité sessionnelle de feu *Robert Cromptell* et frais de route payables à ses héritiers, \$1,021; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Bibliothèque du Parlement:—Pour payer 30 exemplaires de l'ouvrage de *Bourinot* sur le gouvernement local, pour les échanges, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des élections:—Pour payer au capitaine *J. Wilson*, percepteur des douanes au *Sault-Sainte-Marie*, ses services comme officier-rapporteur pour *Algoma*, aux élections générales de 1887 (nonobstant l'art. 51 de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1888.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du Cens Electoral:—Pour payer à *Richard Jones*, inspecteur des poids et mesures et du gaz, *Victoria, C. B.*, ses services comme commis du reviseur *Edwin Johnson*, C. R. (nonobstant l'article 51 de l'Acte du Service Civil) pour l'année finissant le 30 juin 1888.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter la compilation du recensement et l'impression, et la statistique générale sous l'autorité de l'Acte du Recensement, \$7,500; Pour aider aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu *H. A. Baynes*, professeur de physique, de chimie et de géologie, au Colège Militaire Royal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

19. *Résolu*, qu'un somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer—Chemin de fer Intercolonial—Approche sur pilotis et voie jusqu'au quai de *Sackville*, en construction pour la Compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, \$1,500; Posage et fourniture sur deux trains à grande vitesse entre *Québec* et *Halifax*, d'appareils destinés à éclairer les wagons à l'électricité et à les chauffer à la vapeur venant directement de la locomotive, \$24,400; Pour pourvoir à de plus grandes facilités à *Halifax, N.-E.*, \$150,000; Pour pourvoir à un